

# **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2023**

Etaient présents : Mmes Corinne BIXEL, Corinne BOULET, Alizée BRANA, Marlène DARNIS, Macha DARRIEUSSECQ, Angélique DEKENS, Sophie MAISTRE, Marie-Christine MARTIN, Marie-Carmen MOLINERO, MM. Loïc COTTEN, Pierre-André DEVIN, Bruno GRISI, Rachid KERKOUR, Jean-Luc ROUQUIÉ, Marc VIGUIÉ.

La séance est ouverte à 20h05.

Marie-Christine MARTIN est nommée secrétaire de séance par les conseillers présents.

Lecture est faite du compte-rendu du conseil municipal du 7 avril 2023.

## **ORDRE DU JOUR**

### **Election du maire**

Pour ce point de l'ordre du jour Marie-Christine MARTIN, en tant que membre du conseil la plus âgée est nommée présidente de la séance de vote. Corinne BOULET et Jean-Luc ROUQUIÉ sont nommés assesseurs.

Seul Marc VIGUIÉ se déclare candidat. Le vote se déroule à bulletin secret. Après dépouillement il est élu Maire à l'unanimité des 15 présents.

### **Choix du nombre d'adjoints au maire**

Le maire Marc VIGUIÉ élu maire reprend la présidence de séance. Sur sa proposition il est décidé à l'unanimité qu'il n'y aura que 2 adjoints au maire.

### **Election du premier adjoint au maire**

Seule Marie-Carmen MOLINERO propose sa candidature. Le vote se déroule à bulletin secret. Après dépouillement elle est élue première adjointe à l'unanimité des 15 présents.

### **Election du second adjoint au maire**

Seul Jean-Luc ROUQUIÉ propose sa candidature. Le vote se déroule à bulletin secret. Après dépouillement il est élu second adjoint l'unanimité des 15 présents.

### **Délégations données au Maire pour la durée de son mandat**

Pour faciliter la bonne marche de l'administration communale il est proposé de donner au Maire une partie des délégations prévues par l'article L2122-22 et L2122-23 du CGCT, délégations détaillées dans le corps de la délibération étant entendu que cette délibération est révocable à tout moment.

Il est proposé que ces délégations soient aussi exercées par l'adjoint au maire suppléant en cas d'empêchement du Maire.

## **Délégations de signature données aux adjoints au maire**

Toujours dans le cadre d'assurer la bonne marche de l'administration communale il est proposé de donner délégations de signature permanentes aux adjoints au maire pour :

- les actes d'Etat civil
- les mandats et les titres.

Adoptée à l'unanimité

## **Indemnités du Maire et des adjoints au maire**

Il est décidé de retenir les indemnités correspondant à celles prévues pour les communes de 500 à 1000 habitants.

Adoptée à l'unanimité

## **Mise en place des commissions communales**

De droit le Maire fait partie de toutes les commissions. Les élus se répartissent dans les commissions suivantes :

### Urbanisme – bâtiments communaux :

Mmes Dekens, Maistre, Martin; MM Devin, Kerkour, Rouquié

### Urbanisme – environnement forêt :

Mme Boulet ; MM Cotten, Devin, Grisi, Rouquié

### Finances :

Mmes Dekens, Molinero

### Enfance – jeunesse :

Mmes Brana, Darnis, Darrieussecq, Molinero

### Actions sociale :

Mmes Bixel, Brana, Darrieussecq, Dekens, Maistre, Molinero.

Quelques problèmes à traiter en commissions, sont évoqués :

- L'assainissement du restaurant dont la pompe de relevage exige un coup de jet tous les trois mois ;
- les relations avec l'ONF, les contrats de vente du bois brûlé seront fournis à Loïc Cotten ;
- la déclaration de catastrophe naturelle : aucun listage des maisons endommagées n'a jamais été fait.

–

Adoptée à l'unanimité

### **Indemnité régisseur**

La secrétaire de mairie fait office de régisseur. Elle encaisse les repas de cantine. Le montant s'élève à 110€/an.

Afin d'alléger sa tâche, les parents vont être incités à payer par internet.

Adoptée à l'unanimité

### **Remboursement assurance régisseur**

Le coût de l'assurance est pris en charge par la mairie.

Adoptée à l'unanimité

### **Gardiennage de l'église**

Le prêtre affecté à la commune assure le gardiennage. Il est rappelé que le bâtiment est la propriété de la commune.

Adoptée à l'unanimité

### **Tarifs concession cimetière**

Les tarifs en vigueur sont reconduits :

- 100€ pour le colombarium
- 25€ par M2 pour les tombes
- 

Ces tarifs valables jusqu'à la fin du présent mandat sont établis pour une durée trentenaire.

Adoptée à l'unanimité

### **Tarifs location salle des fêtes**

Il est proposé de reconduire les tarifs en vigueur soit :

- 150 € pour les Louchatais
- 400€ pour les extérieurs
- 300€ pour la caution
- 30€ pour la caution ménage

Mmes Brana et Dekens et de M. Devin font remarquer que la location de la salle des fêtes était auparavant gratuite pour les Louchataises et Louchatais et souhaitent que soit réalisée une étude pour ré-évaluer à la baisse le tarif des Louchataises et Louchatais.

### **Choix du fournisseur des repas de cantine**

La commune de Saint Magne fournit les repas de cantine à Louchats. Elle a succédé à la mairie de Bernos-Beaulac. La commune a gagné au change en qualité et en gain de temps. Il est proposé de garder le même fournisseur.

Adoptée à l'unanimité

## **Tarifs repas de cantine**

Le prix des repas a augmenté depuis le 1er janvier passant à 5,50€ mais lors d'un précédent conseil il avait été décidé de ne pas répercuter l'augmentation sur les familles la commune prenant à sa charge le différentiel. Il est proposé de reconduire cette répartition à savoir :

- 3,45€ pour les enfants
- 6,10€ pour les adultes

Adoptée à l'unanimité

## **Évènements inattendus**

La commune a pour habitude d'offrir un bouquet de fleurs aux mères lors de la venue d'un nouveau-né, de décès et de fêtes ou autres événements.

Adoptée à l'unanimité

## **Prise en charge de la gestion des salaires des agents communaux par le Centre de gestion**

Il est demandé de continuer à confier la gestion des salaires et de la carrière des agents communaux au Centre de gestion plus au fait des textes et des évolutions pouvant intervenir.

Adoptée à l'unanimité

## **Création d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires**

Jusqu'à présent seuls deux agents sont à 35h, les autres sont à 25h/semaine ce qui après le bilan de leur charge de travail s'avère insuffisant. Le décret du 14 janvier 2002 permet d'instaurer des indemnités pour travaux supplémentaires.

Adoptée à l'unanimité

## **Autorisation de recruter des agents non titulaires de remplacement.**

Il est demandé d'autoriser le Maire à assurer le remplacement d'un agent temporairement indisponible : maladie, maternité...

Adoptée à l'unanimité

## **Adhésion à la Maison de la Forêt**

Le conseil municipal décide de reconduire son adhésion à la Maison de la forêt.

Adoptée à l'unanimité

## **Adhésions à l' Association des maires de la Gironde et à l'Association des maires de France**

Il est demandé de continuer à adhérer à ces deux associations.

Adoptée à l'unanimité

### **Nomination au Syndicat intercommunal d'électrification de Bernos-Beaulac**

Mrs. Kerkour et M. Grisi sont proposés comme délégués titulaires.

Adoptée à l'unanimité

### **Nomination du représentant du Comité Natura 2000, réseau hydrographique du Saucats et du Gât Mort**

M. Cotten propose sa candidature avec Mme Maistre comme suppléante.

Adoptée à l'unanimité

### **Nomination des membres du Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable Louchats-Origne-Guillos (S.I.A.E.P.)**

Se proposent en tant que titulaires M. Viguié (suppléant M. Devin) M. Grisi (suppléante Mme Dekens) et M. Rouquié (suppléante Mme Molinero) .

Adoptée à l'unanimité

### **Nomination d'élus comme membres du Centre communal d'action sociale (C.C.A.S.)**

Sont proposés Mmes Bixel, Darriussecq, Dekens, Molinero et M. Viguié.

Adoptée à l'unanimité

### **Nomination de conseillers techniques titulaires et adjoints à la D.F.C.I. de Louchats.**

Se proposent comme titulaires MM Cotten, Devin, Rouquié et Viguié et Mmes Brana, Darriussecq, Darnis, Molinero.

Adoptée à l'unanimité

### **Nomination d'un délégué aux listes électorales**

Mme Maistre se propose.

Adoptée à l'unanimité

### **Nomination d'un délégué chargé des questions de défense**

M. Grisi se propose.

Adoptée à l'unanimité

### **Nomination d'un délégué à la Banque alimentaire de Bordeaux**

Mme Molinero se propose.

Adoptée à l'unanimité

## **Adhésion à la S.P.A.**

Toute commune doit avoir un refuge pour animaux domestiques. La S.P.A. sert de refuge à la commune de Louchats depuis plusieurs années. Le tarif est calculé en fonction de la population.

Adoptée à l'unanimité

## **Nomination d'un délégué au SICTOM**

Mme Darnis se propose.

Adoptée à l'unanimité

## **Nomination délégué à la Commission locale d'évaluation et transfert de charges (C.L.E.T.C.)**

Cette commission évalue les transferts de charges à l'occasion des transferts de services entre la commune et la Communauté de communes. M. Viguié se propose comme titulaire et Mme Bixel comme suppléante.

Adoptée à l'unanimité

## **Nomination d'un délégué au Parc régional des Landes de Gascogne**

M Cotten se propose.

Adoptée à l'unanimité

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Achat de matériel**

Il s'avère que la mairie manque de matériel de base (hors service ou inexistant) facilitant les tâches des agents.

Il est proposé de faire l'acquisition :

pour l'école :

1. d'une machine à laver 8kg chez Darty pour 549,99€, les draps des petits étant lavés depuis longtemps chez l'un des agents ;
2. un aspirateur eau-poussière karcher pour environ 200 €

Pour la salle des fêtes : une autolaveuse : 3 devis ont été faits il est proposé d'acheter celle de la société HELA

Pour les espaces extérieurs :

- 1 - une fourche-palette pour équiper le tracteur et éviter de faire appel à des habitants du village ;
  - 2 – une tondeuse chez AGRI33 pour les espaces que la grande tondeuse ne peut atteindre ;
  - 3 – un karcher à eau chaude : le devis le plus intéressant est celui de HELA pour 4 050€ ;
- Pour l'ensemble de la commune : un groupe électrogène, l'actuel étant hors service. Le choix se porte sur la marque LABAT pour 679€.

Afin de travailler dans des conditions satisfaisantes pour la gestion numérisée des actes

administratifs, l'urbanisme, la comptabilité publique, la communication avec les différents organismes publics et privés la mairie doit s'équiper de matériels informatiques adaptés

Pour la mairie : deux téléphones mobiles,  
2 ordinateurs portables  
3 trois écrans d'ordinateur  
2 disques externes  
1 abonnement à un logiciel de métier deux sont en concurrence Berger  
Levrault et JVS l'abonnement sera d'environ 4 000 € par an.

L'ensemble de ces acquisitions est évalué 30 032€. La subvention FDAEC de 13 898€ que la commune va recevoir pour 2023 couvrira partiellement cette dépense.

Adoptée à l'unanimité.

### **Le plan de sauvegarde de la commune**

Bien qu'obligatoire il n'a pas encore été établi. La mairie va se rapprocher des communes avoisinantes pour le rendre le plus cohérent possible.

### **Information sur la DFCI**

Il est question d'une refonte totale. Actuellement elle est organisée en petites unités dont les moyens trop faibles ne permettent pas une réelle efficacité.

### **Désignation des représentant de la commune aux commissions de la communauté de commune (CDC)**

### **Questions de M Devin**

1. Suite à l'envoi aux associations de la commune d'un mel de l'ADDIT association qui propose du matériel en location contre une adhésion, M Devin demande si la mairie prévoit d'y adhérer. M le Maire n'a pas envisagé cette hypothèse. Il propose de relire le mel pour s'assurer du bien fondé de sa position.
2. La commune n'est pas partie prenante dans le dispositif de gestion des chapiteaux communautaires de l'ancienne CDC du pays Paroupian pour quelles raisons ? La question sera réexaminée.
3. Suite au mel donné en lecture aux (CM) et face aux risques d'incendies il demande au maire si celui-ci va mettre en place sur le même principe de la commune de Saint Magne une « réserve communale » pour cet été.  
Le Maire répond qu'à sa connaissance le document transmis en lecture aux conseillers municipaux était plus une réflexion de principe qu'une demande adressée aux communes.  
Il va toutefois vérifier et étudier cette question.

4. M Devin propose de présenter au prochain conseil municipal le projet élaboré par l'association ABVL sur les chemins communaux et ruraux. Sa proposition va être étudiée.

La séance est levée à 23h10.

Monsieur Marc Viguié  
Maire de Louchats

Madame Marie Christine Martin  
secrétaire de séance